



Luttes et conquêtes

Décembre 2010

CGT Finances Publiques 35 / DIRCOFI OUEST

2 bd Magenta 35000 Rennes Tél : 02 99 29 37 89

Site : www.tresor.cgt.fr/35/

Courriels : snadgi-cgt.ille-et-villaine@dgfip.finances.gouv.fr ou cgt.035@dgfip.finances.gouv.fr

EDITO

COMMENT NE PAS REVENIR DANS CET ÉDITO sur le conflit des retraites qui a été soutenu par une majorité de Français. La force du mouvement a été d'une grande ampleur : le nombre de manifestants a dépassé largement les précédentes mobilisations. Les salariés du privé et du public, les jeunes et les retraités ont battu le pavé pour s'opposer à cette réforme injuste financée à plus de 80 % par les salariés. La CGT s'est battue pour le retrait de la réforme. Elle a aussi milité pour un autre financement des retraites. Faire contribuer tous les revenus, mener une autre politique de l'emploi, augmenter les cotisations patronales ont été les propositions de la CGT pour permettre de maintenir l'âge légal de départ à la retraite et ne pas allonger la durée de cotisation. La promulgation de la loi portant réforme des retraites ne change rien à notre détermination à poursuivre la bataille. Les Français restent, en effet, opposés à cette loi.

Que ce soit pour l'abrogation de la loi ou contre les suppressions d'emplois, rien n'est inéluctable.

Le CTPC (comité technique paritaire central) a officialisé la suppression de 2667 emplois à la DGFIP. En Ille et Vilaine, pour la filière fiscale, 4 postes C sont créés mais c'est pour exercer la mission nouvelle du service Chorus. Pour la filière gestion publique, 33 emplois sont redéployés mais c'est aussi pour remplir des nouvelles missions dans les services Chorus, centre de gestion des retraites et liaisons rémunérations.

Ceci explique la différence entre le chiffre « officiel » et le chiffre réel des suppressions d'emplois. En réalité, cela se décline en 19 suppressions d'emplois C dans la filière fiscale et 42 emplois B et C dans la filière gestion publique !

Ce sont donc encore moins de moyens pour remplir nos missions. C'est dans ce contexte, qu'après la création des SIP de Fougères, Vitré, Redon et Montfort, que les 4 SIP de Rennes sont mis en place dans l'urgence.

L'accueil de Rennes va saturer par le flux des contribuables venant pour des questions d'assiette et de recouvrement. Le pic prévu est évalué à 1500 personnes !

Les SIE doivent faire face aux dysfonctionnements de Gespro, aux téléprocédures et aux difficultés liées à la nouvelle CFE (contribution foncière des entreprises). Les Conservations des hypothèques n'arrivent plus à respecter les délais alors que l'administration a anticipé des suppressions d'emplois en tablant sur Télé Actes.

Les postes comptables souffrent sous la charge de travail, reposant sur des effectifs en constante diminution. La pression du travail, les pressions hiérarchiques (notamment sur le choix individuel du temps de travail), tout concourt à rendre cette fin d'année particulièrement difficile. Les nouvelles missions (au service des pensions, dans les services CHORUS,...) vont démarrer sans visibilité, au détriment des conditions de travail des agents... et en « pompant » les effectifs des autres missions... Les services de TG ne sont pas à l'abri. L'exemple marquant est celui du service RH qui doit, en quelques semaines et sans moyens supplémentaires, gérer le passage sous AGORA de l'ensemble des agents de la filière...

Tous les services subissent les suppressions d'emplois. Les conditions de travail des agents se détériorent donc et la souffrance au travail augmente.

La seule réponse du directeur des services fiscaux est de nous expliquer qu'il est chargé de mettre en œuvre les suppressions d'emplois et qu'il recherche ainsi « un allègement des processus de travail ». La mise en place des « Groupes Expression Métier » (GEM) dans lesquels les agents pourraient émettre des propositions de simplification est le cheval de bataille de la notre direction générale. Le but de ces GEM est en fait d'associer les agents à des abandons de missions.

Le Sous-Directeur du Service des professionnels et de l'action en recouvrement de la DGFIP a visité le SIE de Rennes Sud le 26 novembre. Suite à notre demande d'audience, il a en effet confirmé « *les efforts de l'administration centrale pour continuer à résoudre les difficultés encore rencontrées dans les services* ». Belle formule creuse pour exprimer une totale incapacité à répondre à l'inquiétude des personnels et à leurs difficultés.

Ces réponses ne peuvent pas nous satisfaire. Ce sont des moyens humains que nous exigeons pour exercer nos missions de service public.

C'est pourquoi la CGT Finances Publiques de l'Ille et Vilaine a proposé à l'intersyndicale d'organiser un rassemblement des personnels le 14 décembre à 13h30, jour du CTP suppressions d'emplois de notre de notre direction locale, à l'accueil de chaque site du département.

Un seul site Finances Publiques à Saint Malo : Un chantier de 18 mois Où en est on ?

TOUS LES SERVICES SERONT REGROUPÉS sur le site de Saint-Malo sud après agrandissement des locaux. Ce dossier est pris en charge par le pôle immobilier (bureau BP2C) de la DGFIP. Une assistance ergonomique auprès du maître d'ouvrage a été réalisée au cours du 1er trimestre 2010.

La démolition de la partie centrale débutera en janvier 2010. Une construction sur 2 étages et les aménagements d'accès extérieurs suivront. Le bâtiment existant sera rénové et réaménagé. Pendant le chantier, des bâtiments modulaires d'environ 280 m² pour la réception du public et les services qui se succéderont en fonction du chantier seront installés à partir du 9 décembre 2010 par la société Portkabin. La durée de location sera de 18 mois.

A ce propos, une réunion d'information sur l'installation des bâtiments modulaires s'est tenue le mardi 30 novembre 2010 sur site en présence des chefs de service et de représentants des personnels. Nous avons fait remarquer qu'il s'agissait d'un première pour la DSF mais pas pour la CP. En effet, nous avons évoqué la situation de la trésorerie de Chartres de Bretagne et son lot de désagréments, mais aussi le chantier de la trésorerie de Cesson Sévigné.

Nos interrogations sont nombreuses, sur cette situation " provisoire " en matière de conditions de travail et d'accueil du public. Aussi nous avons demandé que la DSF prenne l'attache du médecin de prévention et de l'inspectrice hygiène et sécurité sur ce dossier.

Registre Hygiène et Sécurité : Mode d'emploi

COMMENT FAIRE POUR SIGNALER toute anomalie concernant l'hygiène et la sécurité, pour saisir le Comité hygiène et sécurité (CHS) : Conformément aux dispositions de l'article 47 du décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail dans la fonction publique, des registres hygiène et sécurité et la démarche à suivre sont à votre disposition en ligne sur Brocéliande rubrique " vie pratique " pour la DSF et sur Magellan 35 pour la CP rubrique RH-budget logistique division budget logistique.

ATTENTION : Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et son programme de prévention sont en cours de mise à jour. Les agents doivent être consultés sur ce sujet.

Contact : Les représentants CGT en CHS :

Thierry LE GOAZIOU-----RENNES Magenta- 02 99 29 36 12

Jeff LEFEUVRE----- TCA Rennes- 02 99 65 98 03

Chantal DAVID-----VITRE- 02 99 74 30 46

Christophe TESSIER -----CHATEAUGIRON - 02 99 37 41 58

Nelly TESSIER -----JANZE- 02 99 47 01 10

Centre Régional des Pensions de Rennes

La création du «Service des retraites», contre laquelle la CGT s'est prononcée, entraîne la suppression de 200 emplois et de 13 centres de pensions sur 24 en métropole. Quant au Centre Régional des pensions de Rennes, il est appelé à faire office de centre d'appels avec celui de Bordeaux. Il s'agit à nouveau d'une restructuration directement dictée par la RGPP, avec pour résultat l'éloignement du pensionné de son centre des pensions et des conditions de travail dégradées pour les agents avec la plateforme téléphonique.

Audience DSF du 9 novembre

Retenues de grève

LA PAYE DE NOVEMBRE AVAIT DÉJÀ ÉTÉ FAITE. Le nouveau DSF, M. LE DÛ, avait pris dans l'urgence la décision de prélever trois jours dans la mesure où la paye d'octobre n'avait pas fait l'objet de prélèvement dans la filière fiscale, à la différence de la filière gestion publique. De son côté, le TPG avait donc décidé de limiter les retenues à deux jours pour novembre. Comme le syndicat national qui est intervenu auprès de la DG, nous avons fait part de notre souhait de voir limiter à deux jours les prélèvements à partir de la paye de décembre. Le DSF souhaitait limiter les retenues sur deux mois en prélevant 3 jours sur novembre et décembre, mais nous avons fait valoir que certains agents avaient fait jusqu'à 7 jours de grève en intégrant la journée du 28 octobre. Ainsi la limitation des retenues à deux jours par mois permet au moins d'étaler l'impact financier de la grève. Le DSF n'avait pas intégré cet élément dans sa décision initiale. A notre demande, il a donc accepté de limiter à deux jours les retenues de grève à partir de la paye de décembre.

Expérimentation de la banalisation des appels téléphoniques dans les CDI

LORS DE L'AUDIENCE, LA DÉLÉGATION CGT A DONNÉ au DSF le tract que la section a diffusé le 9 novembre sur cette question.

Elle a commenté le tract, fait un rappel chronologique de l'expérimentation et est revenue sur la revendication de pérennisation de l'organisation sectorisée du téléphone. Cette revendication a été exprimée dans la pétition unitaire signée par 36 agents des CDI expérimentateurs de Rennes Est et Rennes Nord. Le DSF était au courant du dossier. Pour lui, l'organisation du téléphone dans les CDI pose problème. Il existe de nombreux avis différents sur la question et autant de solutions possibles, il reconnaît la difficulté de ce sujet. Avec l'expérimentation lancée par son prédécesseur, il s'agit de partager les appels sur un plus grand nombre d'agents, système aboutissant de fait à une déssectorisation. Monsieur LE DÛ a souhaité mener l'expérimentation initiée par Monsieur CHEVALIER à son terme en précisant aux chefs de services concernés que, si on aboutissait à un accueil téléphonique de moins bonne qualité, il fallait arrêter.

Les chefs de service ont fait remonter au DSF que cette banalisation des appels pouvait avoir un intérêt dans les périodes où il y a une faiblesse dans l'effectif des services (congés). La délégation a d'ailleurs précisé que les collègues utilisaient déjà, de leur propre initiative, les fonctionnalités du téléphone (groupement, renvois d'appel etc...). Pour le quotidien, le DSF a reconnu que la formule n'était pas convaincante. L'expérimentation n'ayant pas fait ses preuves, il n'a donc pas l'intention de l'exploiter.

Notre délégation a pris acte de cet engagement. Celui-ci revient à répondre favorablement à la revendication exprimée dans la pétition unitaire initiée par la CGT qui demandait le maintien de l'organisation sectorisée de l'accueil téléphonique dans les CDI.

Parking Magenta

LE PROBLÈME DU STATIONNEMENT À MAGENTA EST RÉCURRENT. Les agents qui utilisent leur voiture pour venir travailler revendiquent des places en nombre suffisant pour stationner. D'autres collègues ont besoin de leur véhicule pour les procédures sur place. L'arrivée des collègues du Colombier nécessite un nombre plus important d'emplacements et les prochains travaux sur le site du restaurant universitaire vont aggraver cette situation.

Nous sommes intervenus auprès du DSF le 9 décembre afin de demander des places supplémentaires. Il serait possible par exemple de louer des stationnements dans le parking de l'esplanade Charles de Gaulle, à 100 mètres de Magenta ou de créer de nouvelles places sur le parking actuel. Le DSF a indiqué que les restrictions budgétaires sévères pour 2011 ne permettraient pas la location d'espaces supplémentaires. Il a précisé que l'augmentation des possibilités de stationnement n'était pas compatible avec la politique actuelle en matière de transport. Toutefois, il a accepté de lancer une étude concernant l'augmentation du nombre de places à Magenta qui devra prendre en compte les contraintes budgétaires et de sécurité.

Réunion retraités et futurs retraités des finances du 16 novembre

APRÈS BIEN DES TERGIVERSATIONS DUES À L'ACTIVITÉ SYNDICALE DU 1ER SEMESTRE (assemblées générales, congrès,...) et aux journées d'action contre la « réforme » des retraites après l'été, nous avons enfin pu organiser notre réunion retraités et futurs retraités des Finances d'Ille et Vilaine le 16 novembre à la Maison du Peuple à Rennes : une bonne trentaine de participants (DGFIP, INSEE, BDF) plus des responsables de la nouvelle section fusionnée CGT-Finances publiques, sans oublier la camarade invitée à présenter l'activité de LSR

Après le café d'accueil, la réunion a été ouverte sur la situation revendicative du moment, tout d'abord évidemment la « contre réforme » des retraites avec toutes ses conséquences nocives notamment sur les futurs retraités sans oublier que la loi Fillon de 2003 produit ses pleins effets, un départ dans les conditions antérieures conduirait à une diminution des revenus disponibles de 20% en moyenne. Le texte de 2010, s'il est appliqué, aggraverait cette situation même s'il y a étalement des mesures, notamment pour les mères de 3 enfants.

Ces dispositions ne règlent en rien la question du financement puisque l'affaire doit être revue dès 2013 avec la menace de passage aux régimes par points ou comptes notionnels.

Sans oublier la nouvelle tombée pendant la réunion de suppression de la possibilité de partir en début de mois sous peine de non rémunération jusqu'à la fin de ce mois : il n'y a pas de petites économies.

Et aussi le projet en préparation sur la dépendance qui ne dépendrait pas de la solidarité nationale, ce qui concerne les actifs comme les retraités.

Car les retraités sont aussi touchés : considérés comme privilégiés pour mieux les opposer aux actifs, nos gouvernants s'activent pour les faire « cracher ».

Après la mesure de suppression de la 1/2 part supplémentaire touchant les personnes vivant seules (le plus souvent des retraités) et ayant eu des enfants, le gouvernement envisage de supprimer la déduction de 10% obtenue par la lutte, ce qui conduira à encore plus d'impôts et à rendre imposables un certain nombre de retraités.

Il est aussi question de soumettre les retraités au même taux de cotisation de CSG que les actifs : passage de 5,6 % à 7,5 % et de 0 à 3,8 % pour les non imposables.

Et les retraités pourraient être soumis à la contribution solidarité autonomie à hauteur de 0,3 % (la fameuse journée de travail gratuit des actifs / ex-lundi de Pentecôte).

Autant de motifs aussi pour ne pas rester isolé, pour se syndiquer en activité, ce qui paraît assez « naturel », mais pour rester syndiqué au moment du passage à la retraite : la continuité syndicale, c'est vital avec son pendant, le syndicalisme de proximité pour les questions liées au lieu de vie : transports, logement, soins, services publics en général..

De plus, nous avons eu droit à des informations sur deux sujets bien particuliers :

- INDECOSA-CGT : organisation de défense des consommateurs salariés à laquelle tout syndiqué à la CGT a droit de faire appel et qui a démontré son efficacité dans le domaine qui est le sien.

Plus particulièrement, notre intervenante a appelé notre attention sur le déroulement d'élections de représentants des locataires dans le domaine du logement social, élections pour lesquelles INDECOSA présentait des candidats pour la première fois.

Pour tout problème relatif à la consommation, le contact peut être établi par l'intermédiaire de l'Union départementale CGT 35.

- LSR (Loisir Solidarité des Retraités) : comme son nom l'indique, c'est une association de culture et de loisirs ouverte aux retraités, dont les liens avec la CGT sont très forts.

Enfin, l'aspect convivial des retrouvailles d'anciens n'est pas à négliger et la conclusion autour d'un pôt et d'un buffet n'a pas failli à la tradition.

